

Commune de Bièvre

1. Etat des Lieux

- Existe-t-il un type de mobilité à la demande à destination des personnes nécessitant des soins en milieu hospitalier?

Oui

- Lequel?

Service de covoiturage

- Quel est son nom?

Service co-voiturage

- Quelle forme légale?

Service du CPAS

- Disposez-vous d'un véhicule propre à cet usage?
 - o Neuf/Occasion
 - o Coût à l'achat?

Non, il s'agit des véhicules de particuliers

- o Coût d'utilisation par an (chauffeur non compris)?

/

- o Type de véhicule?

/

- Véhicule appartenant au chauffeur?
 - o Coût d'utilisation par an (chauffeur non compris)?

/

2. Le Chauffeur

- Statut?

Bénévoles souvent préretraités ou pensionnés

- Mode de rétribution?

Le chauffeur bénévole est indemnisé par le CPAS à concurrence de 0,375€/km.
En outre, il bénéficie d'une Omnium mission du CPAS.

- Qualification requise?

/

3. Les Bénéficiaires

- Coût?

Tickets-km à acheter au CPAS à 0,25€/km

- Délais de réservation?

Prévenir l'agent de contact 24h à l'avance pour un déplacement intérieur ou 48h à l'avance pour un déplacement à l'extérieur de l'entité communale de Bièvre

- Mode de réservation?

Contact avec l'agent responsable au CPAS (téléphone)

- Critères requis pour l'utilisation par le bénéficiaire?

Aucun

- Fréquence d'utilisation?

/

- Limites territoriales du transport?

Aucune